



# Châtillon sur Broué

Information  
annuelle  
communale 2022

DÉCEMBRE 2022

DANS CE NUMERO

## Le mot du Maire

par Joël RESER

Je me joins au conseil municipal pour vous souhaiter de joyeuses fêtes de fin d'année.

Veillez recevoir le bulletin d'information qui vous permettra de suivre les travaux du conseil municipal ainsi que les projet suivants :

- Réfection de la rue du Lac (niveau camping) suite à la sécheresse qui a endommagé la route.
- Equipement des candélabres de lampe à L.E.D. pour faire des économies d'électricité.
- A l'étude également un achat de terrain de 3000m<sup>2</sup> environ pour créer 2 terrains à bâtir rue de l'Étanché et les revendre une fois viabilisés.
- Changement du tavillon du porche de l'Église.

En espérant vous retrouver nombreux pour les vœux 2023 autour d'une galette où nous pourrons échanger sur vos souhaits.

Le conseil municipal réunions et décisions	page 2 et 3
Le T.S.U.R.	page 4
Les projets	page 4
Léon BAQUET notre soldat inconnu	page 5
Festivités et Informations de la SYMSEM	page 6 et 7
Informations de l'OPAH (amélioration de l'habitat)	page 8



**Rendez-vous le samedi 7 janvier 2023 à  
18 heures pour la cérémonie des vœux  
municipaux à la salle des fêtes**

## Conseil municipal du 6 avril 2022

### **Ce conseil était consacré aux budgets annuels 2021 définitifs et 2022 prévisionnels .**

Le conseil a approuvé ces budgets.

La présentation globale en est la suivante pour 2021 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :	55 287,09€
DEPENSES D' INVESTISSEMENT :	6 237,03€
RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	66 661,28€
RECETTES D' INVESTISSEMENT :	81 439,31€

Les lignes de dépenses en entretien des bâtiments et de la voirie sont élevées car elles sont augmentées des excédents de l'année précédente. Il s'agit donc de reports directement affectés à ces 2 postes de dépenses.

Un excédent de 86 576,47€ au 31.12 2021 vient combler le déficit de 2020. Le report s'établit à 56 458,36€, ce qui permettra d'envisager de nouveaux projets, voir le paragraphe spécial « PROJETS » .

Pour le budget prévisionnel 2022 :

Il reprend les grandes lignes de dépenses sur les bâtiments et la voirie . Néanmoins ces dépenses s'envisagent avec la participation de la Communauté de Communes (voirie) et du Syndicat Intercommunal d'énergie de la Marne- SIEM (éclairage public).

Il faut coordonner le montage des dossiers avec les 2 structures et l'aboutissement des dossiers devraient arriver en 2023.

A noter du côté des recettes la réalisation d'une vente de bois initiée en fin 2021 et réalisée au budget 2022. Cette recette dont le montant définitif n'est pas encore perçu permettra d'abonder les prochains budgets de travaux.

Les taux des taxes locales 2022 pour la part communale ont été reconduits sans augmentation.

Les subventions aux organismes suivants ont été votées :

Famille Rurale d'Outines pour 30€,  
Groupe scolaire de St Rémy pour 100€,  
Amis de nos Églises pour 30€.

L'ensemble des tableaux budgétaires sont consultables en mairie .

Ce conseil a également établi les permanences pour le bureau de vote, avec 4 dimanches au programme :

10 et 24 avril 2022 pour les présidentielles  
12 et 19 juin 2022 pour les législatives.

Les permanences sont assurées par les conseillers municipaux mais d'autres personnes peuvent se joindre à l'équipe que ce soit pour la permanence des urnes ou pour le dépouillement. Si vous êtes intéressés vous serez les bienvenus lors des prochaines consultations électorales.



## SUITE DES CONSEILS MUNICIPAUX

**Conseil Municipal du 2 novembre 2022**

Le conseil a voté l'adhésion de la commune au T.S.U.R. (Territoire de Sécurité Urbain et Rural), voir article détaillé page suivante.

Pour les affouages communaux et suite à la vente des arbres, des têtes de chênes seront à faire. Le tarif a été maintenu à 5€ le stère, une proposition de réservation aux habitants sera faite dans l'été 2023.

Une modification du budget a été votée, il s'agit de 50€ qui passent d'une ligne budgétaire à une autre donc sans incidence sur le fond, et par ailleurs un dépassement de 12€ sur une facture d'entretien a été validé.

Pour rappel chaque modification aussi petite soit-elle, d'une dépense engagée au-dessus de sa prévision ou d'un changement de ligne budgétaire, fait au regard de la loi obligatoirement l'objet d'une validation par le conseil municipal.

Par ailleurs le conseil envisage de créer 2 nouvelles parcelles de construction dans la rue de l'Étanché. Une question sera posée à l'administration pour valider ce projet.

Les informations relatives au nouveau recensement sont données aux conseillers. Il doit être organisé dans notre commune en voici les détails à connaître :



C'est une application téléphonique au service des habitants. Des informations locales, administratives ou culturelles y sont déposées à la façon d'un affichage municipal mais dématérialisé.

Vous pouvez également voir les informations des communes environnantes en les enregistrant aussi dans vos communes favorites.

Actuellement presque 40 téléphones sont inscrits !

Pour plus d'informations contacter le secrétariat de mairie.

## LE RECENSEMENT AURA LIEU PROCHAINEMENT

Début 2023 le recensement sera effectué sur notre commune. L'Etat attribue à la commune une aide forfaitaire pour recruter un agent de recensement. Cet agent devra rencontrer chaque foyer de notre commune. Un questionnaire détaillé sera rempli avec l'agent recenseur. Ce questionnaire porte principalement sur la composition du foyer et l'équipement du logement.

Nous vous rappelons que le recensement a un caractère obligatoire, nul n'en est exempté.

La personne chargée du recensement est Madame Karine WEBER. Elle vous présentera sa carte d'agent recenseur pour s'identifier lors de son passage.



## Le T.S.U.R. C'est le sigle pour Territoire de Sécurité Urbain et Rural

C'est une structure de coopération intercommunale qui comprendra 319 communes du Pays Vitryat, du Pays Barrois et du Nord de la Haute Marne

Cet ensemble de communes est confronté aux mêmes problèmes de délinquances comme cambriolages, vols, vandalisme, traffics divers.

Les auteurs de ces délits jouent de la configuration géographique à la confluence des 3 départements en nous exportant la délinquance des grands centres urbains régionaux .

Le T.S.U.R. met en place une coordination améliorée des services de l'Etat et des collectivités territoriales. Un syndicat mixte est créé avec une affectation de moyens financiers via toutes les collectivités adhérentes. Ainsi la 1ère tranche d'équipement concernera l'implantation de caméras sur la nationale 4, pour la traversée du territoire couvert par le TSUR. La 2ème tranche permettra d'équiper les autres axes traversants et la 3ème tranche cerclera la zone TSUR.

L'ensemble de ces moyens sera coordonné par une brigade déléguée des différentes gendarmeries du territoire concernées. En particulier l'exploitation des images sera faite par une seule équipe territoriale au lieu des habituelles compétences séparées des 3 départements. Ainsi l'objectif est de diminuer la délinquance itinérante en intervenant plus rapidement, en supprimant les délais administratifs dus aux transferts de compétences d'un département à l'autre.

## Les projets en cours

### La voirie :

Vous l'aurez tous remarqué, la rue du Lac, entre la route départementale et l'entrée du village s'est fortement dégradée en particulier depuis la sécheresse de l'été dernier.

Cette voirie avait déjà partiellement été refaite en 2016. Il semble que ces travaux n'ont pas consolidé durablement la chaussée. Elle devient dangereuse et une réfection s'impose. Une demande de prise en compte de ce chantier a été déposée à la Communauté de Commune qui supporte la compétence en matière d'entretien des routes .La commune sera bien sûr impliquée dans la dépense tout comme dans le choix de l'entreprise.

### L'éclairage public :

Dans le contexte national d'économie d'énergie et de développement durable il apparaît opportun de changer le fonctionnement de nos lampadaires de rues pour les équiper de L.E.D.

Outre que ces ampoules consomment très peu d'énergie, elles ont l'avantage d'être réglables en intensité, permettant une programmation selon les horaires de la nuit. Pour financer ces travaux nous avons recours à notre adhésion au S.I.E.M. (Syndicat Intercommunal d'Energie de la Marne). Cette adhésion nous permet de bénéficier d'une participation mutuelle à hauteur de 25% dès lors où la réalisation des travaux est pilotée par eux. C'est cette structure qui fait la recherche d'entreprise et la mise en concurrence.

### Réfection du tavillon du porche de l'Église

Une dégradation par les eaux de pluie nécessite une reprise des enduits du côté sacristie. La cause étant le bouchage d'une gouttière ; la surveillance de celle-ci empêchera que cela se reproduise. Le tavillon du porche est également à reprendre et des devis sont en cours.

## Louis Léon BAQUET, le soldat resté inconnu pendant 105 ans

Tous les habitants de notre commune qui connaissent le cimetière autour de l'Église ont déjà vu la tombe militaire dédiée au Soldat Inconnu. Cela faisait 105 ans qu'il était « l'inconnu ». Ce 11 novembre il a été officiellement nommé, voici quelques détails de son histoire :

Louis Léon BAQUET est né le 21 avril 1876 à Doullens dans la Somme.  
 Avant la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale il avait déjà fait 3 ans de service militaire à Amiens  
 Son métier dans le civil était la fabrication de caisses en bois, une branche de la menuiserie.  
 Il était célibataire, affecté au début de la guerre au 31<sup>ème</sup> régiment d'artillerie lourde tractée. Il est décédé le **9 juillet 1917**.  
 On ne connaît pas les détails de son périple pour arriver à Châtillon sur Broué ; de mémoire locale rien n'a été transmis.  
 C'est donc grâce à Madame Christine BALLAY, Bragarde passionnée d'Histoire, que ce soldat a retrouvé son identité et sa dignité. Cette cérémonie s'est déroulée en présence de l'association du Souvenir Français qui était représentée par le Lieutenant Gérald GAILLET.

Une plaque nominative a été déposée sur sa tombe à l'occasion de la cérémonie du 11 novembre 2022. Cette cérémonie est dédiée chaque année à toutes les victimes de guerre.







Une réunion s'est déroulée le 26 octobre 2022 en présence des habitants intéressés à l'organisation d'événements communaux festifs. Un nouveau bureau a été élu, il est composé comme suit :

**Présidente Corinne RESER**, Vice Président Thierry LAVEFVE, Trésorier Yves LUDET, Secrétaire Laurence MARC.

Il a été décidé l'organisation de la soirée dégustation du Beaujolais nouveau (le 26/11), la distribution des cadeaux aux enfants par le Père-Noël (le 17/12), le repas des anciens au restaurant Le Bois Joli (le 18/12). Le dossier de l'association a été mis à jour et transmis à la sous-préfecture. Ceci permettra la réouverture d'un compte bancaire pour faciliter les activités.

Une réunion aura lieu au 1<sup>er</sup> trimestre 2023 pour envisager de nouvelles activités, comme par exemple une brocante.

Toutes personnes intéressées à ces sujets peuvent participer et prendre contact avec la Présidente.

Dégustation du Beaujolais le 26/11



Le 14 juillet sous les tilleuls devant la Mairie



Le Père Noël en visite le 17 décembre 2022

## Le carnet d'état civil de Châtillon Sur Broué en 2022 :

Nous avons une pensée émue au souvenir de Monsieur Régis LAVEFVE qui est décédé cette année. Il a été de nombreuses années conseiller municipal et sapeur-pompier.

## **LE SYMSEM\* : UNE INFORMATION PRATIQUE POUR 2023**

(\* syndicat mixte du sud-est marnais) : il a une mission de service public de gestion des déchets ménagers et assimilés pour près de 39000 habitants dans 153 communes.

Chaque fois que votre famille évolue ou déménage ou emménage, vous devez prévenir le symsem pour que votre facturation annuelle soit ajustée en conséquence.

Adresse : 4 grande rue, 51240 Dampierre sur Moivre  
Ouverture du lundi au vendredi de 8h30- 12h00 et de 13h00-16h30  
numéro vert : 0 800 710 677 et email : [contact@symsem.fr](mailto:contact@symsem.fr)

## **DE NOUVELLES RÈGLES S'APPLIQUENT AU 1ER JANVIER 2023.**

**Dorénavant tous les emballages se recyclent que ce soit les pots de yaourts ou les films plastique !**

Toutes les informations sont à lire sur « LES ÉCHOS DU SYMSEM » distribués dans vos boîtes à lettres en même temps que le calendrier des ramassages.



Ce bulletin a été réalisé par l'équipe municipale :

**Joël RESER, Emmanuel FERY, Thierry LAVEFVE, Laurence MARC,  
Fabrice PERRAUDIN, Benjamin NOAILLES.**

Rédaction et mise en page : Laurence MARC



**OPAH VITRY EST**  
**PERMANENCES 2023**  
**MARDI DE 14H30 A 16H30**  
**DANS LES LOCAUX DE MAISON FRANCE SERVICES**

**2<sup>ème</sup> mardi de chaque mois**

**18 bis rue Bénard**

**SERMAIZE-LES-BAINS**

10 janvier 2023

14 février 2023

14 mars 2023

11 avril 2023

9 mai 2023

13 juin 2023

11 juillet 2023

8 août 2023 (sous réserve)

12 septembre 2023

10 octobre 2023

14 novembre 2023

12 décembre 2023

**4<sup>ème</sup> mardi de chaque mois**

**23 rue du Radet**

**SAINT-REMY-EN-BOUZEMONT**

24 janvier 2023

28 février 2023

28 mars 2023

25 avril 2023

23 mai 2023

27 juin 2023

25 juillet 2023

22 août 2023 (sous réserve)

26 septembre 2023

24 octobre 2023

28 novembre 2023

19 décembre 2023

(en remplacement du 26 décembre 2023)

